

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017**  
**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## **Sommaire**

### **Préambule**

#### **I-Éléments de compréhension**

I-1) Le contexte national

I-2) La situation communale

I-3) Le bilan 2016 avec présentation des « fondamentaux 2010-2016 »

#### **II-Principes et Orientations de la Municipalité en vue de l'établissement du Budget 2017**

## Préambule

*L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du Budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.*

*La loi NOTRE du 7 août 2015 précise que le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par le décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du C.G.C.T.)*

*Ce rapport est désormais transmis au Représentant de l'Etat dans le Département et au Président de l'E.P.C.I. dont la Commune est membre ; il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Commune après que le Conseil Municipal en ait pris acte.*

*Le DOB aborde les points suivants qui liés, impactent le projet communal :*

- la situation financière nationale ;*
- impact de la Loi de finances 2017 ;*
- la situation financière de la commune : analyse de comptes, niveau d'endettement, taux d'imposition communaux, principales dépenses ou investissements projetés ;*
- les grandes orientations de la politique municipale pour la nouvelle année budgétaire ;*
- les projets et orientations sur le mandat ou une partie du mandat (pluri annualité des projets).*

*A partir de ce socle, les orientations et les actions induites pourront pour partie, être traduites au Budget Primitif 2017. Aussi, le présent document expose brièvement des éléments de compréhension et de bilan pour indiquer en conclusion, les principales actions municipales à conduire en 2017 et ce en intégrant, les contraintes financières auxquelles doit faire face la commune, tout en considérant l'ambition de la nouvelle municipalité, commandée par son Projet de Ville.*

La présente note est alimentée en annexe, par les documents suivants :

La situation de la dette avec répartition par nature au 31 12 2015 ;

Un état des bases notifié et le taux des 3 taxes ;

Un état DGF.

## I-Eléments de compréhension

### I-1-a) Le contexte national

Le vote du budget 2017 s'inscrit dans un contexte national toujours aussi contraint.

En effet, le déficit public en 2016 s'élève à 3.3% du PIB contre 3.9% en 2014, il a été annoncé une légère amélioration du déficit en 2017 soit 2.7% du PIB, soit un niveau inégalé depuis 2008.

### I-1-b) Loi de Finances 2017 - Les principales mesures financières et fiscales concernant les collectivités locales

Les mesures prises dans la loi de finances 2017 s'intègrent dans la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 qui associe étroitement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Pour les collectivités locales, les principales dispositions de la loi de finances 2017 sont les suivantes :

- Dotations de l'Etat

La réforme de la DGF ne figure pas dans le texte de 2017 et a été repoussée à 2018, au plus tôt.

L'effort demandé aux collectivités locales au titre de l'élargissement des variables d'ajustement de la DGF réduira les ressources des collectivités de l'ordre de 550 millions d'euros (contre 749 millions d'euros initialement prévus). Le taux de minoration des allocations compensatrices s'établit à -39 % pour 2017.

Le bloc communal a bénéficié d'une réduction de moitié de sa contribution au redressement des finances publiques qui atteint environ un milliard d'euros au lieu de deux.

- La revalorisation des bases fiscales

En 2017, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des bases fiscales s'établit à 0,4 %, elle est calculée par rapport à l'inflation et est constatée sur l'année écoulée.

- Maintien du système de péréquation horizontale

Le Fonds National de Péréquation Intercommunale et Communale est maintenu à 1 milliard d'euros.

- Reconstitution d'un fonds de soutien à l'investissement local

Le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) est reconduit pour 2017 et porté à 1,2 milliards d'euros.

Quelques chiffres Loi des Finances 2017

Dettes publiques (% PIB) : 96%

Croissance France : 1.5 %

Inflation : 0.8%

Le Débat préparant au vote du Budget doit également considérer la situation financière de la commune.

L'établissement du bilan 2016, la présentation de grands indicateurs sur une période pluriannuelle doivent aider à la compréhension de la situation et ainsi éclairer la Municipalité pour établir le budget 2017 et donc réaliser au mieux, les actions répondant aux besoins des Mondelangeois.

Ces actions sont à mettre en œuvre selon les principes suivants :

- Conserver une capacité d'autofinancement,
- Maintenir la fiscalité directe communale à niveau ;
- Conduire une politique volontariste pour améliorer les services à la population, les équipements avec en premier lieu, leur bon entretien ou selon, leur requalification et voire, la création de nouveaux équipements.

La Partie I-2 consacrée à la situation communale, présente les Dépenses et Recettes selon les Sections.

La section de fonctionnement prend en charge dépenses et recettes, liées à la gestion courante et récurrente de la commune : fonctionnement des services, frais de gestion courante (énergie, participations aux intercommunalités, subventions aux associations...etc...), frais financiers (intérêts des emprunts, amortissements et provisions...) ; produits locaux, recettes fiscales, dotations et participations de l'Etat et des collectivités.

La section d'investissement présente le programme d'investissement. Elle n'a pas le caractère récurrent de la section de fonctionnement. Elle correspond à l'enrichissement du patrimoine communal avec des dépenses liées aux acquisitions, travaux et équipements, remboursement des capitaux empruntés et recettes (subventions, Dotation Etat -DETR, emprunts...).

C'est l'autofinancement (différence entre l'ensemble des recettes de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement), la capacité à emprunter, certaines dotations et participations qui contribuent selon, au financement de l'investissement.

## **I-2) La situation communale : rappels d'éléments significatifs issus du bilan comptable 2016**

### **Dépenses**

- Les Dépenses réelles en Fonctionnement s'élèvent à 5 312 498 €

La volonté d'améliorer le service public communal à la population explique ce niveau.

Cela se traduit essentiellement par des charges à caractère général qui comprennent le coût des contrats pour 394 600 €, des charges de fonctionnement des services pour 853 700 € destinées au public et à l'activité interne de la commune ainsi que des dépenses pour l'entretien du patrimoine pour 239 170 €.

Les charges de personnel s'élèvent à 2 752 593 € en baisse de 5,10 % par rapport à 2015. Pour 2017 ce budget est prévu à hauteur de 2 521 000 € en baisse de 8,41 % par rapport à 2016.

Notons :

- le poids du Fonds de Péréquation Intercommunal et du FNGIR qui totalisent une dépense de plus de 216 030 € ;
- l'intervention de la municipalité auprès des associations et les participations pour les sorties scolaires pour un coût direct (subvention) de 107 725 € ;
- l'intervention de la municipalité auprès du CCAS de 56 188 € ;
- la contribution aux organismes de regroupement de 84 343 € ;

- Les Dépenses réelles en Investissement s'élèvent à 1 873 222 € avec 1 040 032 € de « Restes à Réaliser »

Principaux investissements 2016 :

- travaux de grosses réparations salle Jeanne d'Arc : 99 164,69 € ;
- Travaux de grosses réparations gymnase Cerdan 307 562,05 € ;
- Réhabilitation toiture St Maximin : 79 765,00 € ;
- Travaux de voirie divers : 70 738,89 € ;
- Travaux d'éclairage public : 191 908,52 € ;
- Mise en place de feux tricolores rue des Ponts : 54 496,57 € ;
- entretien divers bâtiments : 332 302,72
- acquisitions foncières : 177 929,24 €.

## Recettes

- Recettes réelles en Investissement s'élèvent à 1 263 319 € avec 965 208 € de Restes à Réaliser.
- Recettes réelles en Fonctionnement s'élèvent à 5 567 726 €.

### La Fiscalité communale : Recettes

	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Taxe Habitation	Taux 9.13%	Taux 9.13%	Taux 9.13%	Produit fiscal : 747 845 €	Produit fiscal : 755 324 €	Produit fiscal : 720 326 €
Taxe Foncier Bâti	Taux 10.53%	Taux 10.53%	Taux 10.53%	Produit fiscal : 787 019 €	Produit fiscal : 794 889 €	Produit fiscal : 794 072 €
Taxe Foncier non Bâti	Taux 39.91%	Taux 39.91%	Taux 39.91%	Produit fiscal : 3940 €	Produit fiscal : 3 968 €	Produit fiscal : 4 028 €
Taxe Locale Publicité Extérieure				11 047 €	10 472 €	Prévision 2017 : 11 000 €

### DOTATIONS INERCOMMUNALITE-ETAT

	2015	2016	2017
RIVES DE MOSELLE			
Attribution compensation	1 680 210 €	1 680 210 €	1 680 210 €
Dotation de Solidarité communautaire	887 760 €	879 696 €	871 706 €
DGF	517 038 €	397 258 €	332 008 €
dont participation au redressement des finances publiques	84 517 €	100 999 €	51 000 €

#### Tableau des Résultats 2016

Résultat global de fonctionnement	688 190 €
Résultat global d'investissement	-609 900 €
Résultat 2016 hors RàR	78 290 €

#### Tableau des Résultats 2015

Résultat global de fonctionnement	673 360 €
Résultat global d'investissement	122 850 €
Résultat 2015 hors RàR	550 510 €

## **II-Principes et Orientations de la Municipalité en vue de l'établissement du Budget 2017**

Le BP 2017 s'inscrit dans un contexte historique pour les collectivités territoriales et notamment pour les communes. 2017 marquera ainsi la 4<sup>ème</sup> année consécutive de baisse des dotations alors que, dans le même temps, le Gouvernement a procédé à un simulacre de réforme territoriale puisqu'aucune clarification des compétences territoriales n'a été apportée.

Si, officiellement, le bloc communal est maintenu et renforcé, force est de constater que les attaques de Paris contre les communes sont nombreuses et répétées. A quel renforcement peut-on s'attendre quand on prive les villes de leurs moyens d'action, quand on réduit les dotations et les subventions, et quand on leur retire subrepticement certaines compétences comme celle relative à la délivrance des cartes nationales d'identité ? L'objectif est clair : il faut étouffer la commune pour démontrer, demain, son obsolescence et supprimer ainsi cet échelon indispensable à l'exercice de la démocratie républicaine.

Dans ce contexte, la municipalité de Mondelange doit redoubler d'efforts pour continuer à être utile à ses habitants et pour doter la ville de services et équipements de qualité.

### **I-) Poursuivre les efforts entrepris en matière d'optimisation des frais de fonctionnement**

La situation de la commune est symptomatique de ce que connaissent la plupart des villes françaises : les frais de fonctionnement demeurent proportionnellement trop élevés et grèvent d'autant les dépenses d'investissement. Les marges de manœuvre sont toutefois réduites et ces dépenses ne peuvent être diminuées drastiquement et immédiatement.

Les efforts d'investissement consentis depuis 3 ans en matière d'économies d'énergie permettent déjà de générer quelques économies en matière de consommation énergétique. La renégociation de certains marchés publics est également un moyen de mieux utiliser les crédits disponibles.

Concernant les frais de personnel, la récente réorganisation et l'accompagnement actif des parcours individuels permettent de réduire naturellement le nombre d'agents communaux. Cumulée aux départs en retraite de certains agents, la professionnalisation des effectifs permet d'offrir un service public de plus grande qualité sans augmentation de la masse salariale.



## **II) Continuer à investir pour moderniser les services et équipements communaux**

Au sein de ce BP 2017, la priorité sera donnée aux investissements qui seront, demain, générateurs d'économies de fonctionnement et créateurs de richesse.

Cela implique, notamment, la poursuite des travaux de renouvellement de l'éclairage public, lesquels, en plus d'une amélioration esthétique incontestable, permettent de réduire fortement la consommation énergétique communale. De ce point de vue, une priorité sera donnée aux zones dont les équipements sont les plus anciens ou les plus énergivores.

Sont également concernés les investissements immobiliers, qu'ils s'agissent d'acquisitions foncières ou immobilières. La poursuite de ces investissements devra permettre de reconstituer le patrimoine communal et de générer des logements, prioritairement conventionnés, ou des services à la population.

En matière de gros travaux, la réhabilitation de l'ex-école maternelle « Le Parc » en bâtiment périscolaire sera lancée après que l'année 2016 ait été consacrée aux études préalables et à la constitution d'un plan de financement équilibré.

Enfin, les travaux de voirie se poursuivront dans les zones où ils sont le plus attendus, que ce soit pour achever une requalification qualitative non-aboutie (rue de Bousse) ou pour reprendre la voirie et les réseaux de rues vétustes (Rues Simon et Privée). Est également prévue la sécurisation de la rue de Boussange-rue d'Amnéville, laquelle devrait tranquilliser tout un quartier.

Les opérations les plus lourdes seront traitées budgétairement via le principe des autorisations de programme (cf. infra).

### ***Evolution prévisionnelle des ratios***

Epargne brute	118 692 €
Epargne nette	- 463 808 €
Endettement à la fin de l'exercice 2017	8 763 310 €

### ***Autorisations de programme et crédits de paiement***

<b>N° AP</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant de l'AP</b>	<b>CP 2017</b>	<b>CP 2018</b>
AP2017-1	Voirie rues Bousse/Simon/Privée	1.488.000 €	650.000 €	838.000 €
AP2017-2	Création de l'espace enfance Le Parc	1.600.000 €	500.000 €	1.100.000 €

Le Maire,  
Rémy Sadocco